

## **Agglomération : une AVANCEE**

### **Communauté d'agglomération**

**L**es problèmes des habitants ne se limitent pas aux frontières de leurs communes. Depuis longtemps, celles-ci se sont unies pour gérer des collèges ou ramasser des ordures, lutter contre les inondations.

Puis, on a reconnu que dans une agglomération, certains problèmes d'aménagement du territoire ou de sécurité ne pouvaient être traités qu'à l'échelle de l'agglomération. Peu à peu, celle-ci a cessé de n'être qu'un regroupement de communes pour devenir une réalité en soi.



Cette évolution a parfois été lente, se heurtant au souci identitaire des communes, mais elle est devenue irréversible. Plus personne, à droite comme à gauche, ne nie la réalité d'une agglomération. A Grenoble, à l'évidence, le réseau des transports en commun, les grandes voies de circulation, l'assainissement sont des problèmes d'agglomération qui ne pourraient trouver de solutions au niveau des seules communes.

Sous d'autres formes et dans un cadre géographique souvent plus large, il en est de même pour les hôpitaux, l'Université ou les transports ferroviaires.

Et voici qu'au 1er janvier, notre Métro va se transformer en Communauté d'agglomération. Cela ne va pas bouleverser notre vie quotidienne. Pourtant, c'est une étape importante vers une meilleure organisation de la vie collective.

Vers aussi une plus grande solidarité entre les habitants d'une même communauté humaine et urbaine.

Les membres de la Communauté d'agglomération, comme ceux de l'actuelle Métro, seront désignés par les conseils municipaux. Il serait temps qu'on associe plus directement les citoyens à la gestion communautaire.

### **Qu'est-ce qui va changer pour une famille meylanaise**

En 1999, votre feuille d'impôts directs, pour la taxe d'habitation ou pour la taxe foncière, comportait cinq colonnes correspondant respectivement aux impôts payés à la commune de Meylan, à la Communauté de communes, au Syndicat intercommunal, au Département et à la Région.

Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Région	TOTAL
2219	22	635	1361	334	4571

Si la Communauté d'agglomération avait été établie au 1er janvier 1999, cette feuille d'impôt n'aurait présenté que trois colonnes correspondant aux impôts payés à la commune de Meylan, au Département et à la Région. Mais, au total, vous auriez payé exactement la même somme au percepteur, car la commune de Meylan aurait perçu pour son compte les impôts versés à la Communauté de communes et au Syndicat de communes.

Commune	Département	Région	TOTAL
2876	1361	334	4571

Ce qui ne s'est pas passé en 1999 se passera en l'an 2000. Chacun pour sa part, le Conseil municipal de Meylan, le Conseil général de l'Isère et le Conseil régional fixeront le niveau des impôts qui leur reviennent.

Pour Meylan, le Conseil municipal va baisser le taux des impôts de 0.2%.

## Qu'est-ce qui va changer pour une entreprise meylanaise

Toutes les entreprises de la Communauté d'agglomération vont être, dès l'an prochain, soumises au même taux de taxe professionnelle. Pour certaines, ce taux unique sera inférieur à celui qui leur est actuellement appliqué dans la commune où elles ont implantées. Pour d'autres, comme celles de Meylan, ce taux sera supérieur au taux actuel.



Dans tous les cas, la transition entre le taux actuel et le taux unique s'étalera sur plus de 7 ans. Dans le cas des entreprises meylanaises, cet étalement se traduira par une augmentation de taxe professionnelle de 2 à 2,5% par an.

Mais en réalité, toutes les taxes professionnelles vont être fortement diminuées de 40 à 80% environ, que les entreprises soient ou non dans une communauté d'agglomération. Le gouvernement de Lionel Jospin a en effet décidé de ne plus prendre en compte, dans le calcul de la taxe professionnelle les salaires du personnel, mais uniquement les immobilisations, c'est-à-dire le matériel nécessaire au fonctionnement de l'entreprise.

Le taux unique n'aura qu'un effet négligeable à côté de la suppression des salaires du personnel dans le calcul de la taxe professionnelle : moins de 1/20<sup>e</sup> de la diminution due au nouveau mode de calcul de la taxe professionnelle.

A cause de cette importante et générale réforme du calcul de la taxe professionnelle, le passage à la Communauté d'agglomération sera sans conséquence financière majeure pour

les entreprises de l'agglomération grenobloise.

A plus long terme, la variation du taux de taxe professionnelle sera la même pour toutes les entreprises de la Communauté d'agglomération.

## Qu'est-ce qui va changer pour la commune de Meylan

Pour toutes les communes de l'agglomération, le principal effet financier de la Communauté d'agglomération concerne la taxe professionnelle. Elle ne tombera plus dans les caisses des communes, mais dans celles de la Métro.

A Meylan, cette taxe représente plus de la moitié de l'ensemble des recettes fiscales directes. Heureusement il est prévu qu'en 2000, la Métro reverse à chaque commune l'équivalent du montant de la taxe professionnelle perçue par celle-ci en 1999 : financièrement, l'opération est blanche pour la commune.



Ultérieurement, ce reversement sera bloqué à son niveau de 1999. Ce qui pourrait pénaliser les communes. Les recettes de la taxe professionnelle augmentent en effet chaque année, soit du fait de l'actualisation des bases de calcul (*ce qui représentera un "bonus" de 30 millions de francs en 2000*), soit du fait de l'augmentation du taux.

Les communes se sont mises d'accord pour que la Métro leur reverse chaque année une partie de ce [bonus](#).

A moyen terme donc, les budgets communaux ne seront pas pénalisés par le transfert au bénéfice de la Métro des recettes dues à la taxe professionnelle.

De plus, pour inciter les communes à coopérer plus efficacement, l'Etat a décidé d'augmenter sensiblement en 2000 la subvention de fonctionnement qu'il verse aux communes (dotation globale de fonctionnement) en cas de création d'une Communauté d'agglomération. Pour l'ensemble de la Métro, cette bonification représentera en 2000 environ 70 millions de francs.

Ainsi en 2000, cette bonification et la plus-value de taxe professionnelle représenteront environ 100 millions de francs, soit près de 10% du budget communautaire.

### Répartition du bonus en 2000

On a vu que du fait de l'adoption du statut de communauté d'agglomération, la Métro verra ses recettes augmenter en 2000 de 100 millions de francs environ. Il vient d'être convenu

entre les communes que la moitié restera à la Métro : elle en consacra 60% à développer des actions de solidarité intercommunale et 40% à des actions économiques. Le reste sera réparti entre les communes, avec un petit coup de pouce pour celles qui ont les charges les plus lourdes.

## MeyDIA pour plus de démocratie

MeyDIA approuve l'extension des compétences de la Communauté d'agglomération et des moyens mis à sa disposition. Mais l'engagement des citoyens ne bénéficie pas de la même attention. Avec le Sénat, les membres des différentes structures d'agglomérations sont désignés par les conseils municipaux, sans intervention directe des citoyens.

On peut objecter que le suffrage universel n'est pas un gage intangible de la démocratie. Il reste néanmoins l'un des moyens de responsabiliser les citoyens par la désignation de leurs représentants.

La Communauté d'agglomération va mettre en place un conseil de développement dont le rôle restera consultatif. C'est mieux que rien et on doit souhaiter que son rôle soit pris au sérieux par les élus communautaires.

Reste aussi le problème de la sensibilisation des citoyens à l'aspect communautaire des problèmes de la vie collective. Cela exige un réel souci de transparence de la part de nos représentants. Cela demande aussi à chacun d'entre nous de se préoccuper des problèmes communautaires et des choix de nos élus.

## MeyDIA

Meylan Démocratie Information Action

Certains nouveaux Meylans qui trouvent ce journal dans leur boîte nous demandent ce qu'est MeyDIA.

Formellement, MeyDIA est une association créée en 1989. Elle s'insère dans un courant politique fortement implanté à Meylan depuis trente ans, sous des formes qui ont changé avec le temps.

Ce courant a exercé les responsabilités communales de 1971 à 1983, sous la conduite du maire François Gillet.

Il les exerce de nouveau depuis 1995. Le Maire actuel, Jean-Xavier Boucherle fut président de MeyDIA de 1989 à 1993. Dans la majorité municipale, 18 conseillers sur 25 sont membres de MeyDIA.

"MeyDIA s'intéresse à l'ensemble des problèmes meylans et à leurs prolongements au niveau intercommunal, en particulier à ceux du canton et de l'agglomération grenobloise. MeyDIA fonde ses actions sur les valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'ouverture au monde" (Article 2 des statuts).

Depuis 1995, MeyDIA poursuit deux objectifs :

- Soutenir et stimuler l'action de ses élus au Conseil municipal à la fois dans leur travail avec leurs partenaires d'autres formations politiques (Parti socialiste, Parti communiste et Verts), mais aussi vis-à-vis de l'opposition municipale de droite.
- Réfléchir à l'avenir proche de Meylan et de ses habitants et formuler des

propositions pour la décennie à venir en matière de solidarité (logement, emploi...), d'information, de participation et de concertation, de qualité de vie et de protection de l'environnement.

Le journal que vous recevez et le site web sont les expressions publiques de l'association. Ce sont les adhésions des membres, sans aucune subvention ou aide extérieure à MeyDIA, qui financent les productions de l'association. MeyDIA est indépendante de tout parti politique.

## **Vite dit... vite lu...**

André

Un ami vient de nous quitter. A la suite d'un accident dans sa jeunesse. André Doloméie a passé trente ans de sa vie sur un fauteuil roulant. Il n'a jamais désespéré. Au contraire, avec d'autres, il s'est battu pour que le handicap physique ou mental ne soit plus une cause d'exclusion sociale. Merci André.

de P.Montaudon

Après 4 ans de présidence, Patrick Montaudon a décidé de laisser à un autre la charge de président de MeyDIA. Il continue à participer activement au bureau de l'association et assurer la gestion du site web dont il est le créateur.

à Ph Vauquois

Philippe Vauquois est le nouveau président de MeyDIA. Il était jusqu'ici l'un des deux vice-présidents. Il habite le Haut-Meylan.